



Paris, le - 9 OCT. 2017

La Garde des sceaux, Ministre de la Justice

A

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES RELATIONS SOCIALES

Bureau de la gestion des personnels et de l'encadrement
(RH4)

Mesdames et messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires,

Monsieur le directeur interrégional,
chef de la mission des services pénitentiaires
d'Outre-Mer

Madame la directrice de l'école nationale
d'administration pénitentiaire,

Monsieur le directeur du service de l'emploi
pénitentiaire,

Madame la cheffe de cabinet de
l'administration pénitentiaire

Section personnels administratifs et techniques
Affaire suivie par Rose-Marie ROJO
01 70 22 82 49

Objet : Elaboration du tableau d'avancement pour l'accès au grade de **technicien de 1^{ère} classe** des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire **au titre de l'année 2017**.

Pièces jointes : Liste des agents remplissant les conditions d'inscription au tableau d'avancement 2017 de technicien de 1^{ère} classe,
- mémoire de proposition 2017

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens se réunira le **30 novembre 2017**, afin d'élaborer le tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien de 1^{ère} classe au titre de l'année 2017.

Le décret n°2017-1009 du 10 mai 2017 qui procède à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations a modifié les statuts particuliers de divers corps de l'administration pénitentiaire. Ainsi, l'article 32-1 du décret n° 99-669 du 2 août 1999 a créé le grade de technicien de 1^{ère} classe. Cet article précise « peuvent être promus au grade de technicien de 1^{ère} classe, au choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les techniciens de 2^{ème} classe justifiant d'au moins deux années d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emploi de catégorie B ou de même niveau ».

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare - 75019 PARIS
Tél. : 01 70.22.80.26

Les conditions de nomination doivent être remplies au plus tard le **31 décembre 2017**.

Le nombre de postes à pourvoir vous sera communiqué ultérieurement.

En pièce jointe, pour chaque DISP, vous trouverez une liste recensant les agents remplissant les conditions de nomination pour le tableau d'avancement 2017 de technicien de 1ère classe. Il vous appartiendra :

- de vous assurer de la présence de l'ensemble des techniciens promouvables de votre ressort,
- de compléter les données manquantes,
- d'y indiquer vos priorisations,
- de mentionner les agents non proposés en inscrivant dans la colonne priorisation « NP » et de compléter, dans la colonne observations, votre avis justifiant de cette décision de non proposition,

Cette liste sera à transmettre à l'administration centrale, au bureau RH4, par mail et par courrier, accompagné des mémoires qui doivent décrire les fonctions exactes exercées par les agents. Je vous rappelle que les notations des trois dernières années doivent figurer sur les mémoires (soit les notations pour les années 2014, 2015 et 2016).

Par ailleurs, vous aurez soin de transmettre cette note aux services d'accueil des agents de votre direction interrégionale qui seraient actuellement en détachement. En effet, il vous appartient d'informer les agents en détachement de votre ressort, ces derniers bénéficiant d'une double carrière et de récupérer, aux fins de transmission à l'administration centrale, les éventuels mémoires de proposition.

Je précise à cet égard que les fonctionnaires d'autres administrations, placés en position de détachement dans le corps des techniciens sont également concernés.

Le tableau complété ainsi que les mémoires de proposition devront parvenir au bureau RH4 avant le **26 octobre 2017, délai de rigueur**.

Référent national paye
et gestion administrative

Arthur LATHÉLIZE

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare - 75019 PARIS
Tél. : 01 70.22.80.26